

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DDEEES 176 Subvention à l'association Paris Potier (15e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 1er octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Paris Potier;

Vu l'avis du conseil du 6^e arrondissement en date du 1^{er} octobre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1er : Une subvention de 10.000 euros est attribuée à l'association Paris Potier (Dossier n° 2013_07826 n° SIMPA : 54144), domiciliée 3 rues Charles Weiss à Paris 15^{ème} arrondissement pour l'organisation des Journées de la Céramique.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée Rubrique 90, Chapitre 65, Article 6574, Ligne P004, (VF55003) du Budget de Fonctionnement de la Ville de Paris 2013.